

Paris, le 20 septembre 2024

COURRIER ARRIVE			
Date : 03/10/2024			
N° :			
MAIRIE DE CARNETIN	Diffusion	INFO	SAD
	ADM		
	FIN		
	URB/ENV	✓	
	TX/VOIR		
	ANIM		
	COM		
	Secrétariat		

Pascal LEROY
EN MAIRIE
32 rue Albert Mattar
77400 CARNETIN

**Objet : Révision du PLU de CARNETIN
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

N/ Réf. 2024_ST_222_ES_LB

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, par courrier et pour avis, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, arrêté le 21 juin 2024. Ce dossier a été réceptionné au siège de notre Compagnie le 28 juin 2024.

Après étude du dossier, la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France émet plusieurs remarques qui portent sur les points suivants :

- I. Le schéma des circulations des engins agricoles**
- II. Le Plan de zonage**

--oOo--

I. Le schéma des circulations des engins agricoles

Nous constatons l'absence d'un schéma des circulations des engins agricoles. Carnetin n'accueille plus de siège d'exploitation sur son territoire ; néanmoins, 61 hectares de parcelles agricoles sont présents sur la commune. Aussi, un schéma des circulations agricoles est d'autant plus important car il permet de connaître les itinéraires empruntés par les exploitants venant des communes avoisinantes.

Nous demandons qu'il en soit établi un pour la raison évoquée ci-dessus et pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à la circulation des engins agricoles lors des projets d'aménagement sur le territoire communal, et ainsi arriver à concilier les besoins des différents usagers du domaine routier et des habitants.

II Le plan de zonage

Nous notons que le plan de zonage reflète l'affectation réelle des sols ce que nous approuvons. Reste néanmoins une petite interrogation quant à la zone Nm. Pourquoi avoir classé des parcelles valorisées par une activité agricole

et déclarées au RPG 2023 en Nm ? Nous demandons le reclassement en A de celles-ci.

--oOo--

Convaincue de la bonne prise en compte de nos remarques, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France émet un **avis favorable** quant à ce projet de PLU.

Enfin, nous nous réservons la possibilité d'intervenir, en complément, lors de l'enquête publique pour soutenir d'éventuelles réclamations individuelles d'agriculteurs.

Vous remerciant de nous avoir consultés et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,

Christophe HILLAIRET

✓ Certified by // yousign